

Présentation :

Cette note mensuelle d'information entre dans le cadre de la documentation sur les thèmes qui interpellent la CENTIF. Le principe est de parcourir la presse nationale, la presse internationale et l'Internet pour présenter les nouvelles publications. L'accent sera aussi mis sur l'actualité des CRF étrangères.

SOMMAIRE :

La City, haut lieu du blanchiment d'argent	p2
Argent des dictateurs : la Suisse vide ses coffres.....	p3
Affaire Raul Stalinas :.....	p6
Sénégal, carrefour de l'argent sale et de drogue.....	p7

La City, haut lieu du blanchiment d'argent

Le président du FSA, équivalent britannique de l'AMF, s'inquiète de l'intérêt des organisations criminelles pour la City. Daniel Lebègue, président de l'ONG Transparency International décrypte pour LExpansion.com l'attrait de ce "paradis du blanchiment".

Quand le patron de l'autorité des marchés financiers britannique reconnaît publiquement que la City est gangrenée par des bandes criminelles, cela fait du bruit. Devant un parterre de dirigeants, Callum McCarthy, le président de la le Financial Services Authority (FSA) a admis cette semaine que « les preuves existent » d'un noyautage organisé de la première place financière européenne. En clair, des organisations criminelles et des groupes terroristes blanchissent leur argent sale au sein de la City, en plaçant parfois des « agents dévoués » au sein des établissements financiers de la City. « Il faut harmoniser notre action, celle des entreprises et celle de la police » a reconnu le président de la FSA. De nombreux rapports ont déjà dénoncé le paradis du blanchiment que représente la place londonienne, dont celui l'an dernier de l'ONG Transparency International, qui lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent. LExpansion.com a demandé à Daniel Lebègue, le président de la branche française de Transparency, de réagir.

Les déclarations du président de la FSA sont-elles surprenantes ?

Cette mise en garde publique à la communauté financière est une chose inhabituelle, de mon point de vue très importante, et à laquelle tout le monde va prêter attention sur la place de Londres. Car la FSA est une institution respectée et écoutée. Mais cela ne nous surprend pas. Notre section britannique a publié l'an dernier un rapport sur la City qui pointait avec une certaine gravité les facilités que trouvent sur la place de Londres les intermédiaires qui veulent monter des sociétés écrans, des trusts anonymes ou d'autres types de structures permettant de jeter un voile de confidentialité sur des pratiques frauduleuses. C'est, par exemple, le cas d'un certain nombre de cabinets d'avocats et d'autres boutiques financières qui proposent des dispositifs juridiques et des montages financiers complexes de nature à faciliter le travail des gens qui souhaitent blanchir de l'argent sale. Cela ne s'applique pas aux grandes banques, comme Barclays ou HSBC, qui ont mis en place des procédures très strictes et y consacrent beaucoup de moyens financiers et humains.

Que fait la Grande-Bretagne pour améliorer la situation ?

Le gouvernement britannique et la FSA ont toujours affiché beaucoup de volonté politique de lutter contre la corruption et le blanchiment, mais elle est jusqu'à présent peu suivie d'effets. Au niveau de la transposition dans les lois et les procédures juridictionnelles des conventions internationales contre la corruption, le Royaume-Uni est un très mauvais élève. Le pays a un gros effort à faire sur le plan de la réglementation et des pratiques. C'est également à Londres que les juges ont le plus de mal à obtenir des informations dans le cadre de commissions rogatoires. Aujourd'hui, la situation est plus transparente et maîtrisée à Jersey, à Monaco ou en Suisse que sur la place de Londres.

A-t-on une idée des sommes en jeu ? Le Figaro évoque une estimation de 25 milliards de livres d'argent douteux blanchis dans la City.

Il n'y a pas, à ma connaissance de ventilation, précise sur les sommes d'argent blanchies par pays. D'après le FMI, à l'échelle mondiale, le blanchiment d'argent sale représenterait 2 à 5% du PNB mondial, c'est à dire entre 500 à 1500 milliards de dollars, mais

il est évidemment difficile d'obtenir des informations précises. La City est un lieu privilégié car c'est la place la plus active, c'est un marché très liquide, avec beaucoup de volume et de transactions. L'argent noir peut plus facilement se mélanger à l'argent propre.

Propos recueillis par Ingrid Vergara

Publié sur le web le 17/11/2005

[En ligne] Disponible à l'URL : <http://www.lexpansion.com/art/15.0.136984.0.html>

Argent des dictateurs : la Suisse vide ses coffres

Résumé :

"Nous sommes parmi les premières nations à s'être penchées sur le problème des fonds des dictateurs, alors que d'autres places financières - Londres par exemple - ne font toujours rien. On veut bien accepter des critiques objectives, mais pas unilatérales" : ainsi un magistrat helvétique, difficilement soupçonné d'angélisme, exprimait-il récemment son agacement face aux clichés qui circulent encore sur la Suisse et ses banques.

Ces fonds n'ont jamais été retrouvés car, à l'époque, les autorités n'ont pas donné suite aux demandes d'entraide déposées par les Etats victimes de ces détournements.

Dans les années 1980, on a évoqué les butins de Nicolae Ceausescu (Roumanie), Manuel Noriega (Panama), Jean-Claude Duvalier (Haïti), Siad Barre (Somalie) ou Roh Tae-woo (Corée du Sud).

Mais, en l'absence d'une loi contre le recyclage d'argent sale, le montant des fonds douteux identifiés est resté maigre : quelques dizaines de millions de dollars seulement.

La décision fait alors figure de grande première.

Et, de fait, à partir du milieu des années 1990, la corruption internationale, généralement liée au pouvoir des potentats, explose au grand jour.

Il fallait envisager d'autres solutions pour que cet argent puisse être restitué aux Etats lésés", se souvient Roberto Balzaretto, actuel conseiller de la ministre des affaires étrangères et à l'époque directement impliqué dans ces questions.

Pour débloquer la situation, Berne décide d'ouvrir de nouvelles voies juridiques, entamant des négociations avec plusieurs des Etats concernés et organisant des séminaires internationaux sur les avoirs illicites des PEP.

« Nous sommes parmi les premières nations à s'être penchées sur le problème des fonds des dictateurs, alors que d'autres places financières - Londres par exemple - ne font toujours rien. On veut bien accepter des critiques objectives, mais pas unilatérales » : ainsi un magistrat helvétique, difficilement soupçonné d'angélisme, exprimait-il récemment son agacement face aux clichés qui circulent encore sur la Suisse et ses banques.

Qu'un dictateur vacille ou soit chassé du pouvoir, et les regards se tournent, encore et toujours, vers Genève, Zurich et Lugano. De même, au lendemain des attentats du 11 septembre 2001 contre New York et Washington, des déclarations à l'emporte-pièce ont-elles, à tort, désigné la place financière helvétique comme abritant les principaux circuits financiers du terrorisme. Il reste que, en matière de fortunes illicites des potentats, la Suisse traîne

derrière elle un lourd passif. Ceux qui sont venus y "planquer" leur fortune secrète sont nombreux.

Dans les années 1970, Haïlé Sélassié, le "roi des rois" éthiopien, et le chah d'Iran y ont probablement détenu des milliards de dollars. Ceux-ci n'ont jamais été retrouvés car, à l'époque, les autorités n'ont pas donné suite aux demandes d'entraide déposées par les Etats victimes de ces détournements. Dans les années 1980, on a évoqué les butins de Nicolae Ceausescu (Roumanie), Manuel Noriega (Panama), Jean-Claude Duvalier (Haïti), Siad Barre (Somalie) ou Roh Tae-woo (Corée du Sud). Mais, en l'absence d'une loi contre le recyclage d'argent sale, le montant des fonds douteux identifiés est resté maigre : quelques dizaines de millions de dollars seulement.

La seule exception notable a concerné le magot de Ferdinand Marcos : 358 millions de dollars. Il réapparaît à la surface en 1986. L'ex-président philippin étant en fuite, le Conseil fédéral helvète - le gouvernement - ordonne le gel de ses avoirs. La décision fait alors figure de grande première. Et, de fait, à partir du milieu des années 1990, la corruption internationale, généralement liée au pouvoir des potentats, explose au grand jour.

Les scandales se suivent, visant Moussa Traoré (Mali), Mobutu Sese Seko (Zaire), Benazir Bhutto (Pakistan), Noursoultan Nazarbaev (Kazakhstan), Sani Abacha (Nigeria), Pavel Borodine (fonds Eltsine, Russie), José Edouardo Dos Santos (Angola), Carlos Menem (Argentine)...

Ebranlée en 1995-2000 par l'affaire des fonds juifs en déshérence (les avoirs des victimes de la Shoah restés dans des banques helvètes et jamais restitués à leurs ayants droit), la Suisse se voit contrainte de restaurer son image en adoptant de nouvelles législations, dont la loi sur le blanchiment d'argent (LBA, 1998). Elle se met aussi à chercher des solutions pour les autres fonds "sensibles".

A Genève et à Berne, sous l'impulsion des procureurs Bernard Bertossa et Carla Del Ponte, la machine d'entraide judiciaire d'Etat à Etat se met en marche. Des enquêtes sont ouvertes ; des centaines de millions de dollars sont bloquées. Car les banquiers ont désormais obligation, sous peine de poursuites pénales, de connaître le "bénéficiaire réel" d'un compte. Et ordre de se méfier de ceux que l'on appelle désormais les "PEP", les "personnes politiquement exposées", ces présidents, ministres, hauts fonctionnaires et leurs proches, autrefois si bien soignés.

Chapeauté par le ministère des affaires étrangères, réunissant diplomates, enquêteurs et magistrats, un groupe de travail sur les PEP naît en 1997. "La Suisse avait désormais la particularité de bloquer très vite l'argent, sur simple coup de fil, avant même qu'une demande formelle d'entraide judiciaire soit introduite. On s'est retrouvé avec des centaines de millions (de dollars) saisis, dans des procédures souvent très longues. Il fallait envisager d'autres solutions pour que cet argent puisse être restitué aux Etats lésés", se souvient Roberto Balzaretto, actuel conseiller de la ministre des affaires étrangères et à l'époque directement impliqué dans ces questions.

Dans un premier temps, de nombreux dossiers avancent difficilement ou restent au point mort. L'argent stagne dans les banques. Pour débloquer la situation, Berne décide d'ouvrir de nouvelles voies juridiques, entamant des négociations avec plusieurs des Etats concernés et organisant des séminaires internationaux sur les avoirs illicites des PEP.

La problématique est nouvelle et intéresse des pays membres du G8. L'argent des dictateurs est aussi au coeur des discussions menées à l'ONU autour d'une nouvelle convention anticorruption. Aujourd'hui, cette volonté de liquider les affaires en suspens se concrétise. Depuis le début 2005, des centaines de millions de dollars sont ressorties des banques helvétiques.

Le cas de Sani Abacha, général dictateur nigérian qui, de 1993 à 1998, a vidé les caisses de son pays - plus de 700 millions de dollars avaient alors été déposés en Suisse -, a

été réglé après des années de négociations. En septembre 2005, 458 millions de dollars ont été rendus au nouveau pouvoir, via la Banque mondiale, pour des projets de développement.

En novembre, au terme d'un accord très critiqué par certains, l'Angola, Etat notoirement corrompu, a pu récupérer 21 millions de dollars bloqués, reliquat d'une énorme affaire de pots-de-vin liés au marché des armes et à la dette russo-angolaise. La condition a été que ces fonds, versés sur un compte de la Banque nationale suisse, soient affectés au déminage du pays, sous l'étroite surveillance de la direction du développement et de la coopération (DDC) helvétique.

Berne s'apprête aussi à liquider les cas - anciens - du dictateur haïtien Jean-Claude Duvalier et du Zaïrois Mobutu, dont des "petits" magots suisses sont toujours bloqués (respectivement 4,8 et 6,4 millions d'euros). L'argent devrait être restitué aux Etats victimes via des projets humanitaires.

La grande négociation du moment porte sur les "fonds kazakhs", bloqués depuis 1999. Une partie - quelque 90 millions de dollars -, un temps identifiée comme issue de pots-de-vin pétroliers destinés au clan du président actuel, Noursoultan Nazarbaev, pourrait être rendue et affectée à des "besoins sociaux", via un organisme financier international. Là encore, la formule de la restitution est pragmatique, pour contourner la complexité juridique du dossier.

Pascal Gossin, chef de la section d'entraide judiciaire à l'Office fédéral de la justice, a suivi les grandes affaires impliquant des potentats. "Les procédures d'entraide judiciaire sont souvent bloquées du fait de la désorganisation de l'Etat étranger ou parce que le nouveau pouvoir qui en fait la demande manque d'expérience et de personnel pour collaborer", note-t-il.

Dans le "cas Abacha", la Suisse a accepté, pour la première fois, de restituer des fonds estimés "manifestement de provenance illicite" sans que la justice nigériane soit obligée de fournir de jugement préalable, comme c'est la règle. Ensuite, Berne, s'appuyant sur les discours anticorruption du président nigérian, Olusegun Obasanjo, a obtenu

l'accord des différentes parties pour que les sommes rendues soient rapatriées via la Banque mondiale et affectées à des programmes de réduction de la pauvreté.

"C'est une grande première en matière d'entraide judiciaire", explique M. Gossin, la Banque mondiale n'étant pas toujours pressée d'accepter de contrôler l'affectation de fonds d'origine illicite. Il remarque que, dans le dossier Abacha - 2,2 milliards de dollars détournés -, "la Suisse a montré la voie en saisissant et en restituant la première l'argent détourné, alors que, sur cette somme, 1 milliard de dollars est passé par les banques anglaises, mais rien ou presque n'y a été bloqué".

Chargé du dossier des PEP au ministère helvétique des affaires étrangères, Viktor Vavricka rappelle que, grâce aux efforts de son pays, l'obligation de restituer l'argent de la corruption à l'Etat d'origine a été inscrite dans la Convention anticorruption de l'ONU de 2003. "Mais ce texte ne précise pas les modalités concrètes de restitution, alors qu'il existe depuis longtemps des règles précises sur le partage de l'argent de la drogue", regrette-t-il. Et d'ajouter que, désormais, en ce domaine, "la Suisse a un savoir-faire à apporter"...

Certains ne partagent pas cette vision. Jean-Claude Huot, un responsable de la Déclaration de Berne, une ONG suisse qui a travaillé sur l'argent des potentats, regrette que le règlement de l'affaire angolaise se soit fait "au détriment de la poursuite de l'enquête à Genève".

Dans ce tentaculaire dossier, qui met en scène, entre autres, les intermédiaires Pierre Falcone et Arcadi Gaydamak, poursuivis en France, des comptes présumés du président Dos Santos - 56 millions de dollars gérés à partir d'une banque genevoise - ont été libérés et remis à la disposition du potentat, sous prétexte qu'ils étaient physiquement abrités dans une filiale des îles Caïmans. De plus, on a considéré que l'argent versé sur les comptes d'autres dignitaires angolais provenait de fonds "licites".

Un proche du dossier remarque qu'il est "très bien que l'argent des dictateurs aille à des projets humanitaires". "Mais, poursuit-il, en termes d'application de la loi sur le blanchiment, il s'agit d'une plaisanterie. La morale du système, c'est : continuez à venir chez nous et, si vous vous faites prendre, le pire que vous risquiez, c'est de payer en projets humanitaires."

Agathe Duparc

LE MONDE : Edition du 16.02.06

[En ligne] Disponible à l'URL : http://www.ihedn-lorraine.org/Economie-Monnaie,Argent-des-dictateurs-la-Suisse-vidе-ses-coffres_a2110.html

Affaire Raul Salinas :

Article 01

Raul Salinas et les juges français : Le frère de l'ancien président mexicain doit répondre de blanchiment d'argent.

En avril 2004, un mandat d'arrêt international avait été lancé par Interpol contre Raul Salinas de Gortari. Frère de Carlos Salinas, président de la République mexicaine de 1988 à 1994, il répond actuellement devant la justice française de l'accusation de blanchiment d'argent. Avec sa belle-soeur, Adriana Lagarde, il est également poursuivi pour avoir utilisé des banques françaises pour faire transiter plus de trois millions d'euros vers des comptes en Suisse. Raul Salinas aurait reçu ces fonds des cartels colombiens de la drogue en paiement de sa protection dans le passage de la cocaïne à destination des États-Unis sur le territoire mexicain.

Si Adriana Lagarde, qui se trouve actuellement sous contrôle judiciaire, est présente à Paris, Raul Salinas s'est vu interdire le voyage car il est poursuivi dans son pays pour enrichissement illicite. Son avocat va tenter de faire renvoyer le procès devant un tribunal mexicain comme il l'avait obtenu dans un procès avec la Suisse. En 2002, le gouvernement suisse avait remis aux autorités mexicaines la surveillance des comptes suisses de Raul Salinas dont le montant dépasse les 120 millions d'euros.

Accusé de l'assassinat de son ex-beau-frère, José Francisco Ruiz Massieu, en septembre 1994, Raul Salinas a été libéré en juin 2005, après dix années de prison, « faute de preuves suffisantes ». Mais il a dû verser une caution de plus de deux millions d'euros car il est toujours inculpé d'enrichissement illicite. Après sa libération, il a reconnu qu'il s'est effectivement considérablement enrichi pendant le mandat de son frère mais il continue de nier que ces fonds proviennent de trafics criminels.

Françoise Escarpit

L'Humanité : Edition du 10 mars 2006

[En ligne] Disponible à l'URL : <http://www.humanite.fr/journal/2006-03-09/2006-03-09-825715>

Article 02

Jugé à Paris pour blanchiment d'argent, Raul Salinas est relaxé

Le tribunal correctionnel de Paris a relaxé, mardi 2 mai, Raul Salinas de Gortari et Adriana Lagarde, frère et ex-belle soeur de l'ancien président du Mexique (1988-1994), Carlos Salinas de Gortari. Ils étaient poursuivis pour le blanchiment de 105 millions de dollars, issus du trafic de drogue entre la Colombie et les Etats-Unis via le Mexique. La justice française leur reprochait d'avoir tiré profit du transfert, en France, entre 1993 et 1996, d'une partie des fonds suspects.

"Le tribunal a considéré qu'il n'y avait pas de lien établi entre le narcotrafic et les mouvements constatés pendant l'instruction", a expliqué Me Eric Noual, l'avocat de Raul Salinas. L'accusation estimait que Raul Salinas avait alimenté des comptes aux Etats-Unis, en Suisse, au Luxembourg et en France avec des fonds perçus contre une protection accordée aux cartels de la drogue, par l'Etat mexicain, longtemps contrôlé par sa famille. Adriana Lagarde avait indiqué à l'audience que les fonds provenaient "d'affaires industrielles au Mexique". La défense de Raul Salinas avait affirmé que cet argent avait été versé par des industriels mexicains et que cette affaire était "une machination".

C'est l'épilogue judiciaire de l'un des scandales les plus importants de l'histoire du Mexique. L'enquête, commencée en 1995 en Suisse, avait permis de découvrir que 315 millions de dollars avaient transité sur des comptes suisses attribués à Raul Salinas. L'ex-président Carlos Salinas était soupçonné d'avoir protégé son frère Raul. Une partie des fonds, selon l'enquête, semblait même avoir servi à financer ses campagnes électorales.

Mais les enquêtes ouvertes dans les pays concernés ont fait long feu. La Suisse, en 2002, faute de pouvoir juger les protagonistes de ce dossier, a transmis au Mexique, des conclusions accablantes sur le clan Salinas, l'un des piliers du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI, centre, au pouvoir de 1929 à 2000).

Les Etats-Unis ont limité leurs enquêtes à des affaires de trafic de drogue mineures ne touchant pas les Salinas. La justice mexicaine a estimé, quant à elle, que ces fonds litigieux proviennent du "simple détournement de fonds publics".

Jacques Follorou

Le Monde : Edition du 04.05.06

[En ligne] Disponible à l'URL : <http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3222,36-767711@51-767821,0.html>

Sénégal, carrefour de l'argent sale et de la drogue...

Résumé :

Pour le réseau Voltaire, le Sénégal est un carrefour de l'argent sale et de la drogue. Il existe au Sénégal une loi sur "l'enrichissement illicite" qui n'a jamais été appliquée, pas plus que celle qui permet de saisir l'argent qui provient du trafic de drogues. L'idée continue à prévaloir, en toute bonne foi, chez de hauts responsables de la police et de la justice que si l'argent sale est réinvesti dans des activités licites, il perd son caractère répréhensible.

Il est donc possible de déposer d'importantes sommes en devises ou en CFA dans toutes les banques du Sénégal sans avoir à justifier de leur provenance.

Il constitue, avec la presque île du Cap Vert, au nord-ouest de Dakar, le point le plus avancé de l'Afrique dans l'Océan atlantique.

Au prix moyen de 400 francs français le kilo qui était alors payé bord-champs au paysan, les productions détruites au cours des deux campagnes représentaient 73,6 millions de FF.

Même si le MFDC n'avait prélevé que 10 % de ces profits, cela aurait représenté une somme considérable à l'échelle de cette guérilla.

En juin 1996, le bilan d'un an d'opérations représentait la destruction de 300 t de cannabis sur plusieurs centaines d'hectares.

La guérilla s'efforçait de leur apporter une protection et de les aider à commercialiser leur production.

Mais, de plus en plus, on signale des prélèvements forcés de taxes sur les cultures par les rebelles du MFDC.

Pour le réseau Voltaire, le Sénégal est un carrefour de l'argent sale et de la drogue. Depuis plusieurs années, cet organisme qui lutte pour la transparence a publié nombre d'articles sur le sujet. En voici un sur le blanchissement d'argent et la drogue.

La presse sénégalaise se fait régulièrement l'écho d'interrogations que partagent des services spécialisés internationaux de lutte contre la délinquance financière et l'opinion publique dakaroise. Jusqu'ici, aucune enquête n'a permis d'étayer ces soupçons. On a remarqué que la filiale locale de la Bank of Credit and Commerce International (BCCI), impliquée dans le scandale, a été fermée en 1991. Aucune information n'a cependant filtré sur sa participation à la fraude. On sait seulement qu'elle était spécialisée dans des opérations d'import/export et qu'elle avait joué un rôle dans la spéculation sur le riz à laquelle ont notamment participé des personnes liées aux cercles du pouvoir.

Il existe au Sénégal une loi sur "l'enrichissement illicite" qui n'a jamais été appliquée, pas plus que celle qui permet de saisir l'argent qui provient du trafic de drogues. En revanche, aucune disposition concernant le blanchiment proprement dit n'est actuellement en vigueur. L'idée continue à prévaloir, en toute bonne foi, chez de hauts responsables de la police et de la justice que si l'argent sale est réinvesti dans des activités licites, il perd son caractère répréhensible. Il est donc possible de déposer d'importantes sommes en devises ou en CFA dans toutes les banques du Sénégal sans avoir à justifier de leur provenance. On constate également des investissements importants qui n'ont pas d'origine identifiable dans le pays. Par exemple, une famille libanaise est en train de faire construire un casino sur la Corniche, près du tribunal de Grande Instance, dont le coût est évalué à un milliard de CFA. De même, des immeubles de grands standing sont construits près de l'Hôtel Méridien. Les observateurs sont également frappés par des investissements considérables dans la construction de cliniques privées, équipées de matériel ultra-moderne, dont la rentabilité est des plus incertaines, les Sénégalais fortunés préférant aller se faire soigner en France ou en Suisse. Le lobby syro-libanais a ainsi acheté une grande partie du Plateau, le centre de Dakar. Une société de pêche est dans le collimateur des policiers français. L'attention de la police a été également attirée par une entreprise prospère qui n'a pourtant réalisé que quatre affaires dans l'année. Les soupçons se portent sur des sociétés qui ont leur homologue au Canada, à qui elles commandent des marchandises. On pense que celles-ci sont surfacturées et que, le plus souvent, elles ne sont pas livrées. Dans toutes ces affaires, il est difficile de préciser l'origine de l'argent blanchi. On observe par exemple que les grands bâtisseurs sont souvent des commerçants qui passent également pour être des trafiquants de main-d'oeuvre. Ce sont des gens qui roulent dans des Mercedes valant, au Sénégal, 50 millions de CFA. La semaine précédant le Grand Maghâl de 1995 (pèlerinage mouride annuel dans la ville de Touba), 25 4x4 Pajero, valant chacun 25 millions de CFA, ont été achetées chez le concessionnaire Mitsubishi et payées cash.

La situation géographique du Sénégal et l'héritage de la situation coloniale ont transformé ce pays, depuis une dizaine d'années, en carrefour de la contrebande de toutes les

drogues. Il constitue, avec la presqu'île du Cap Vert, au nord-ouest de Dakar, le point le plus avancé de l'Afrique dans l'Océan atlantique. Il est donc exposé aux activités des réseaux de la cocaïne latino-américaine qui acheminent la drogue via les îles du Cap Vert. Il existe, d'autre part, des routes de la drogue, en particulier du haschisch, à double sens, du fait de relations maritimes constantes avec le Maroc et l'Espagne. L'aéroport international de Dakar Yoff accueille de très nombreuses compagnies d'aviation et dessert tous les continents, en particulier l'Amérique du Sud.

Le Sénégal est également un carrefour terrestre délimité au nord par la Mauritanie, donc sur la route transaharienne-transahélienne nord-sud, à l'est par le Mali, au sud par la Guinée-Bissau et la République de Guinée. La Gambie, Etat-contrebandier, est encadrée dans le sud de son territoire. Le Sénégal est, en outre, une terre d'accueil pour les Guinéens et les Maliens, diaspora de commerçants parmi lesquels se recrutent de nombreux petits trafiquants et passeurs. Il entretient, enfin, des liens très étroits avec la France où vit une importante colonie sénégalaise, en particulier à Paris et Marseille. Les cultures de cannabis n'ont commencé à préoccuper sérieusement les autorités que lorsqu'il s'est avéré qu'elles contribuaient réellement à accroître le potentiel économique et militaire des rebelles casamançais.

Un pays quadrillé par les cultures de cannabis :

Le Sénégal est sans doute le premier producteur de marijuana parmi les pays francophones d'Afrique de l'Ouest, et le troisième de l'Afrique de l'Ouest après le Nigeria et le Ghana. L'introduction du cannabis, liée à l'islamisation et aux migrations des populations nomades du nord, semble être beaucoup plus ancienne dans certaines régions du Sénégal que dans les pays d'Afrique de l'Ouest forestière. Selon les données fournies par la Brigade des stupéfiants sont successivement apparues : la verte de MBoro, variété locale cultivée dans les Niayes ; le Niakoy ("yeux rouges" en mandingue), variété locale améliorée ; le Green Makut, variété originaire de Gambie ; Le Lopito ou Lop's, variété originaire du Ghana ; le Bouddha, variété casamançaise "améliorée" et enfin la salsa ou "Colombienne", le nec plus ultra en 1996. On ignore s'il s'agit d'une variété améliorée ou si son nom est simplement une accroche publicitaire.

On trouve des cultures de cannabis dans pratiquement toutes les régions du pays :

1. Dans les Niayes, zone de culture maraîchère qui commence aux portes de la ville de Dakar et se prolonge sur une centaine de kilomètres le long de la côte jusqu'aux portes de Saint-Louis, au nord est du pays. Dans cette région, il s'agit de petits lopins, parfois de quelques pieds, dissimulés au sein de cultures licites. Ces petites productions, le plus souvent gérées par des femmes, procurent un revenu qui n'en est pas moins conséquent. Par exemple, le prix payé au paysan pour 5 kilogrammes de marijuana (trois ou quatre pieds) est équivalent à celui de la production de 2 hectares de pommes de terres.

2. Dans la région du fleuve Sénégal : dans la zone de 120 000 ha irrigués par le barrage anti-sel de Diama, à la frontière de la Mauritanie, les cultures sont encore très limitées et leur production est écoulee dans le centre agricole de Richard Toll, devenu une bourgade semi-urbaine dont la population provient de tous les horizons. Cependant, l'impossibilité pour les petits paysans de réaliser les investissements afin de mettre en production les rizières, peut les pousser à avoir recours au cannabis.

3. Dans la région de MBour et de la Petite Côte : dans cette zone, où par ailleurs le trafic de toutes les drogues est très actif, la relocalisation de lépreux "blanchis" et de réfugiés, a conduit ces populations à s'adonner à la culture du cannabis, dissimulée dans les productions

marachères. L'existence d'un tourisme européen de masse sur la côte fournit un débouché très rentable aux productions.

4. Une nouvelle zone de production est apparue récemment dans le Sénégal oriental, où le cannabis s'est d'abord substitué à l'arachide. Plus récemment, il a compensé la baisse de l'activité cotonnière. Le cannabis rapporte 6 à 8 fois plus que cette dernière production. Dans les îles du Saloum : le long des bras de mer bordés de palétuviers, appelés bolongs, les agriculteurs testent des variétés de cannabis plus résistantes à l'augmentation de la salinité des terres. Ces zones humides dispensent les agriculteurs d'arrosages fréquents, si nécessaires ailleurs. Cette région a donc un potentiel de cultures illicites très important, comparable à celui de la Casamance (envisagée plus bas dans les développements consacrés à la rébellion du MFDC).

L'explosion des cultures dans tout le pays se reflète au niveau des saisies : alors que jusqu'en 1995, ces dernières représentaient rarement plus de quelques dizaines de kilos, en 1996 elle se montent souvent à plusieurs centaines de kilos.

Le transit des drogues : cocaïne, héroïne, haschisch :

Depuis 1993, le crack a fait une percée à Dakar. La dose minimum, le "demi caillou" ne vaut que 2 500 francs CFA (25 francs français). La police a fait plusieurs descentes dans des squatts transformés en fumeries. Ce phénomène a deux explications : d'une part, l'existence d'une importante colonie sénégalaise en France au sein de laquelle se recrutent les dealers du crack qui ont pris une partie importante du marché à Paris aux dépens des Antillais ; d'autre part, la disponibilité du chlorhydrate de cocaïne sur le marché de Dakar qui est sur les routes de cette drogue. En ce qui concerne la consommation locale, l'approvisionnement est assuré par des anglophones : Nigériens, Ghanéens, Gambiens et ressortissants de Sierra Leone. A l'origine, le trafic de transit était également contrôlé par des ressortissants de ces nationalités, régulièrement arrêtés à l'aéroport. Mais les Sénégalais commencent à intervenir à un niveau relativement important du trafic international comme le suggère la condamnation en 1994, à São Paulo, d'une Sénégalaise pour la détention de 18 kg de cocaïne et l'arrestation d'une de ses compatriotes, en 1995, toujours au Brésil, en possession de 5,6 kg de cette drogue. En outre, des Sénégalais en possession de cocaïne ont été arrêtés à l'aéroport de Casablanca en transit pour l'Europe. Si ces Sénégalais travaillaient pour des réseaux anglophones, il n'est pas interdit de penser qu'ils sont capables aujourd'hui de monter leurs propres filières. Le Cap Vert est devenu depuis deux ans la principale voie de transit pour la cocaïne brésilienne qui parvient au Sénégal. D'une part, il existe une ligne aérienne Rio-Praïa et des lignes Praïa-Dakar. Cependant, en 1996, pour éviter les "ciblages" à l'aéroport Yoff de la capitale sénégalaise, la cocaïne arriverait à Bamako (Mali) pour être acheminée à Dakar par chemin de fer. Les liaisons maritimes entre le Cap Vert et Dakar sont extrêmement nombreuses. En particulier par bateaux de plaisance. Or, il n'existe à Dakar aucun port pour les accueillir. Les plaisanciers doivent signaler leur arrivée mais ils ont tout loisir de décharger auparavant d'éventuelles cargaisons illicites. En 1996, les mangroves des Iles du Saloum étaient utilisées à cette fin.

Il est également très facile de se procurer de l'héroïne à Dakar. Le "képa" d'héroïne vaut 1 000 CFA (10 francs). Avec 1 gramme, qui vaut de 10 000 à 12 000 CFA on peut faire 15 à 20 képas. Les 5 grammes valent 50 000 CFA. La revente au képa permet donc de faire de substantiels bénéfices. Entre 1985 et 1992, les principales filières d'héroïne n° 3 (brown sugar) en provenance de l'Asie du sud-ouest, empruntait Ethiopian Airlines sur la ligne Bombay - Addis Abeba - Dakar. Les passeurs étaient d'abord des Nigériens et des Ghanéens. Cependant, depuis quelques années, les anglophones ont recruté des Sénégalais dont plusieurs ont été arrêtés en France, en Belgique, en Allemagne, en Italie et au Maroc. Depuis 1993, les

Nigériens utilisent également le Cap Vert comme point de transit de l'héroïne. Il semble qu'ils aient créé leurs propres réseaux qui opèrent à partir de la Gambie. Un des systèmes les plus fréquemment utilisés dans le cas du transit aérien est la valise sous dépôt, non réclamée, qui est ensuite discrètement escamotée par un douanier ou directement réexpédiée, en France par exemple. Le port de Dakar est une importante plaque-tournante de transit, d'une part du haschisch marocain arrivé par la route via la Mauritanie, d'autre part du haschisch du sud-ouest asiatique acheminé par voie maritime via l'Afrique de l'Est. Ce dernier a donné lieu à une saisie d'une trentaine de t, le 18 novembre 1993, à bord d'un cargo, à 18 miles de la côte d'Algésiras, dans le sud de l'Espagne. Le cargo suspect, transportant des conteneurs de maïs, avait été signalé à son départ de Dakar. Les douaniers espagnols pensent qu'il a dû embarquer le haschisch en haute mer où il a été transféré à partir d'un autre bateau. Cette activité de transit du haschisch est sous le contrôle d'organisations criminelles internationales qui ne font qu'accessoirement appel à des complicités sénégalaises. De ce fait, ce trafic a peu d'incidence au niveau local.

Les réseaux de trafic des drogues parviennent très souvent à corrompre des magistrats qu'il est très difficile de faire sanctionner. Tout au plus sont-ils mis au placard au moyen de mutations "pour raison de service". Même lorsqu'ils sont honnêtes, ils sont rarement sensibilisés aux problèmes posés par les drogues. La lutte contre le trafic des stupéfiants est également freiné par la lutte des services : les douanes en particulier ne collaborent pas avec les autres services - police judiciaire, gendarmerie, eaux et forêts - concernés par le problème. Enfin, le spectacle de la corruption ordinaire donné par certaines autorités de l'Etat n'est pas de nature à motiver les petits fonctionnaires. On sait par ailleurs que la confrérie musulmane des Mourides est un des plus importants appuis du pouvoir et qu'elle est pourtant très impliquée dans les trafics d'armes, de voitures, de médicaments légaux ainsi que des psychotropes qui sont la principale cause de toxicomanie dans le pays. De même, de nombreux fonctionnaires et militaires d'origine diola, sont soupçonnés d'avoir des liens avec les rebelles casamançais, de les avertir des grandes opérations menées contre les productions de cannabis (ce qui expliquerait qu'aucune arrestation de gros bonnets ne soit jamais opérée) et, de participer aux trafics de drogues et d'armes. Tout laisse prévoir qu'en période de crise, la production et le trafic des drogues sera, au Sénégal, un accélération du processus de criminalisation de l'Etat.

Le yamba des indépendantistes casamançais :

Alors que pratiquement rien n'avait été fait depuis dix ans contre les cultures de cannabis (yamba) qui se développent en Casamance, la gendarmerie, l'armée et la police antidrogues se sont livrées, à partir de l'année 1995, à de grandes campagnes d'éradication. Elles participent en fait à des tentatives de reconquête du territoire où opère le Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) qui lutte depuis plus d'une décennie pour l'indépendance de cette région méridionale du Sénégal. Bien qu'il ait largement perdu de sa crédibilité auprès des populations, le MFDC continue d'affronter avec autant de pugnacité les forces de l'ordre dans les départements de Ziguinchor et d'Oussouye, limitrophes de la Guinée-Bissau. En juin-juillet 1995, près de 80 tonnes de cannabis ont été détruites dans les îles Karones. Un mois plus tard, dans l'arrondissement de Sindian, 27 t de marijuana étaient saisies. En novembre, dans le secteur de Kafountine, arrondissement de Diouloulou, une autre opération a permis de saisir 77 t de yamba. un témoin oculaire estime que cela ne représente pas plus d'un cinquième des productions qu'il a lui-même observées.

Au prix moyen de 400 francs français le kilo qui était alors payé bord-champs au paysan, les productions détruites au cours des deux campagnes représentaient 73,6 millions de FF. Même si le MFDC n'avait prélevé que 10 % de ces profits, cela aurait représenté une

somme considérable à l'échelle de cette guérilla. En juin 1996, le bilan d'un an d'opérations représentait la destruction de 300 t de cannabis sur plusieurs centaines d'hectares. Mais cette plante donnant lieu à deux ou trois récoltes par an et dans l'impossibilité des forces de répression de quadriller de façon permanente le territoire, les cultures peuvent être constamment renouvelées. Les productions de cannabis n'ont commencé à prendre un caractère vraiment commercial au Sénégal que dans les années 1960 quand des commerçants ghanéens ont proposé des semences aux paysans de la région des Niayes (voir plus haut), près de Dakar, en leur promettant d'acheter la récolte. Les campagnes de répression dans cette région, à la fin des années 1970 et au début des années 1980, ont favorisé le développement des cultures de cannabis en Casamance qui est devenue la première région productrice du pays. C'est précisément à cette époque qu'a été créée, en 1982, Attika, la branche armée du mouvement indépendantiste. Son développement dans une région échappant au contrôle de l'Etat a été favorisé, en 1989, par la situation de crise à Dakar qui a fixé l'armée dans la capitale. Lorsque l'armée est intervenue, elle s'est cantonnée dans les centres urbains, se contentant de faire des incursions dans les villages où elle se livrait à des exactions entraînant la fuite des populations. Des terres laissées vacantes ont été cultivées par d'autres personnes, notamment en cannabis. Certains observateurs estiment que l'implication des rebelles dans l'impôt sur le cannabis date de la fin des années 1980. Au début, le yamba, dont les revenus permettaient de soutenir la rébellion était surtout cultivé par les familles des combattants. La guérilla s'efforçait de leur apporter une protection et de les aider à commercialiser leur production. Mais, de plus en plus, on signale des prélèvements forcés de taxes sur les cultures par les rebelles du MFDC. Cette prédation n'a pas seulement touché les personnes vivant en Casamance. Un soutien a été exigé des Casamançais résidant dans d'autres régions du Sénégal, parfois accompagné de menaces de représailles sur les familles. Ces taxes prennent la forme de contribution à des associations culturelles. Il est probable que l'implication des rebelles aille au-delà de simples taxes sur les cultures, d'autant plus que leur armement s'est considérablement amélioré ces dernières années, bien que la Guinée-Bissau ait cessé de les soutenir. L'implication dans le trafic de cannabis représenterait désormais 60 % à 70 % des revenus du MFDC. Des échanges de marijuana contre des armes, dans lesquels sont impliqués des trafiquants sénégalais, mais aussi des Libériens, des Ghanéens et des Nigériens, auraient lieu à la limite des eaux territoriales. L'ex-président gambien, Daouda Diawara, renversé le 23 juillet 1994, a révélé que drogues et pierres précieuses, en provenance du Liberia, traversent la Sierra Leone, la Guinée et la Guinée-Bissau pour transiter par la Casamance avant que la marchandise ne soit finalement embarquée en Gambie. Là aussi, des taxes sont prélevées au passage par les rebelles.

Source : Le Confidentiel du 05 avril 2005

<http://www.confidentielsn.com> (a cessé de paraître)

Article récupéré

[En ligne] Disponible à l'URL : <http://fr.allafrica.com/stories/200604260669.html>

http://cannabis.free.fr/articles/senegal_carrefour_trafic.html